

## DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A transmettre à l'IEN de circonscription dans les délais en rigueur)

Nom – Prénom : ..... Circonscription : .....

Mél : .....@ac-limoges.fr

Ecole/Etablissement : ..... Fonction : ..... Classe : ..... Effectif : .....

### Date(s) précise(s) de l'absence :

Du ..... au ..... De ..... h ..... à ..... h .....

### Motif de l'absence : Joindre un justificatif (obligatoire)

<input type="checkbox"/> <b>Autorisation pour garde d'enfant</b>	Circulaire FP 14-75 et B-2A/98 du 20 juillet 1982	-Nombre de jours hebdomadaires travaillés + 1 -Le nombre de jours est doublé si l'agent élève seul son enfant ou si le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation rémunérée pour ce motif.
<input type="checkbox"/> <b>Congé pour formation syndicale</b> (à transmettre à l'IEN)	Article 1 <sup>er</sup> du décret n°84-474 du 15 juin 1984 Article 11 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986	12 jours
<b>Autorisation spéciale d'absence pour :</b> (Réservé aux représentants des organisations syndicales ou personnels désignés conformément aux statuts de l'organisation)		
<input type="checkbox"/> Participer à un congrès, réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats <b>non représentés</b> au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés.	Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 article 13 modifié	10 jours
<input type="checkbox"/> Participer à un congrès, réunion des organismes directeurs des organisations syndicales <b>internationales</b> et aux syndicats nationaux affiliés <b>ou</b> Congrès, réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats <b>représentés</b> au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés.	Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 article 13 modifié	20 jours
<input type="checkbox"/> <b>Autre motif</b> (préciser heure et lieu du rendez-vous)		

Fait à ....., le ..... Signature de l'intéressé(e) :

Proposition d'organisation du service : .....

Fait à ....., le ..... Signature du directeur ou du chef d'établissement :

<u>Décision de l'IEN ou transmission avec avis :</u>	<u>Décision de l'Inspecteur d'Académie – DASEN :</u>
<input type="checkbox"/> Autorisation accordée <input type="checkbox"/> Autorisation refusée	<input type="checkbox"/> Autorisation accordée <input type="checkbox"/> Avec traitement
<input type="checkbox"/> Régularisation	<input type="checkbox"/> Sans traitement
<u>Avis de l'IEN avant transmission à l'IA-DASEN :</u>	<input type="checkbox"/> Autorisation refusée
	<input type="checkbox"/> Régularisation <input type="checkbox"/> Avec traitement
	<input type="checkbox"/> Sans traitement
À ....., le .....	À ....., le .....

### Partie réservée à l'administration :

Cumul des autorisations pour l'année scolaire ou civile en cours :

	Congés formation syndicale	Congrès, réunions nationaux	Congrès, réunions internationaux	Garde d'enfants
Nombres de jour(s) (heures) déjà obtenu(s)				
Nombres de jour(s) (heures) demandé(s)				
<b>Total</b>				